

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 6 mars 2017 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Jeannot Émond et M. Jean-René Martin. Les conseillers M. Pierre Laramée et M. Yvan St-Amour ont motivé leur absence.

2017-03-R5194 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2017-03-R5195 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 6 février 2017
- 0.4 Période de questions

Transport

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal

Administration générale

- 100.1 DCI – Photocopieur nouveau contrat de location

Conseil municipal

- 110.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales
- 110.2 Convention d'aide financière 2016-2018
- 110.3 Demande enquête pour comptes impayés

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 28 février 2017

Sécurité publique

- 200.1 Schéma révisé de couverture de risques – plan de mise en œuvre
- 200.2 Cour municipales – Désignation d'un lieu pour séances de la cour.

Environnement
Aménagement et urbanisme
Loisirs, culture et bibliothèque
Correspondance officielle reçue
Varia
Période de questions
Levée de la séance

Adoptée.

2017-03-R5196 Adoption Procès-verbal séance ordinaire du 6 février 2017

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

ANNOTATION NO : 1

Note au procès-verbal à l'effet qu'une demande soit adressée à l'inspecteur municipal qu'il fasse parvenir une lettre au propriétaire du 93, rue Masebo afin qu'il enlève la neige qu'il a mis dans le fossé et de nettoyer ce fossé afin de ne pas causer d'inondation chez ses voisins.

2017-03-R5197 Location d'un photocopieur

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de louer un photocopieur modèle Image Runner advance couleur 3325i de Canon au montant de 138\$ par mois avec un terme de 60 mois.

Adoptée.

2017-03-R5198 Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

- A augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- A appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Mariette Rochon, directrice générale, à signer au nom de la municipalité d'Egan-Sud la convention

d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Adoptée.

2017-03-R5199 Convention d'aide financière 2016-2018 Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité désigne M. Neil Gagnon, maire de la municipalité pour la représenter dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Adoptée.

2017-03-R5200 Demande enquête pour adresse comptes à recevoir

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de la Firme Dufresne, Hébert Comeau avocats représenté par Me Rino Soucy afin de faire une demande d'enquête pour localiser les personnes (adresse et numéro de téléphone), dont la municipalité a perdu leurs traces aux coûts de **80 \$ + taxes**.

Adoptée.

2017-03-R5201 Adoption des comptes payés et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 28 février 2017 au montant de	22 562.58\$
Les comptes à payer au 28 fév. 2017 au montant de	58 524.27\$
Les salaires payés au 28 février 2017 au montant de	5 067.98\$

Adoptée.

2017-03-R5202 Projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Avis de la municipalité d'Egan-Sud concernant le plan de mise en œuvre relatif à son territoire

CONSIDÉRANT QUE En vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE La MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 16 août 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE La MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE En vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE Chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

En conséquence il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité d'Egan-Sud donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

Adoptée.

2017-03-R5203 Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale régionale

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72.01 ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger ;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu

où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 Rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8 ;

ET RÉSOLU QUE cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

Adoptée.

2017-03-R5204 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h00.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière